



# ACOP-F

Association des  
Conseillers d'orientation-Psychologues  
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris  
[www.acopf-asso.org](http://www.acopf-asso.org)

Membre de la  
Société Française de psychologie  
[www.sfpsy.org](http://www.sfpsy.org)

et de l'  
Association Internationale  
d'Orientation Scolaire et Professionnelle  
[www.iaevg.org](http://www.iaevg.org)

Prochaines  
Journées Nationales d'Etudes  
23>26 Septembre 2014  
Au Conseil de l'Europe-Strasbourg  
<http://www.acopf-jnestrasbourg2014.eu>

## COMPTE -RENDU D'AUDIENCE au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Vers la création d'un corps unique de Psychologues  
de la maternelle à l'enseignement supérieur  
le 10 septembre 2014 – durée 1h

Le 10 septembre l'ACOP-F a participé à une audience regroupant les organisations\* favorables à :

- la reconnaissance statutaire de tous les Psychologues de l'Education nationale et la création d'un corps unique de Psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur : Psychologues « scolaires » pour le premier degré et Conseillers d'orientation-Psychologues pour le second degré et le supérieur.

- leur recrutement par concours externe et interne, ouvert aux titulaires d'un master 2 de psychologie, toutes spécialités, permettant de porter le titre de psychologue, comme c'est le cas dans toutes les autres fonctions publiques.

Au cours de cette entrevue le ministère a annoncé que la création d'un corps de Psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur était acté. Il a tenu à rappeler que cette création se ferait dans le respect de la spécificité des missions et des niveaux d'intervention propres au premier et au second degré.

Cette décision est historique. Elle est le résultat d'un long et patient travail d'explication et de revendication mené en direction du ministère par l'ACOP-F et les autres organisations de Psychologues de l'Education nationale, depuis de nombreuses années. Pour autant, de nombreuses questions « techniques » restent encore en suspens.

Le ministère a annoncé que les points suivants seront à l'ordre du jour des prochaines réunions du GT14 : les modalités de recrutement, la formation, les obligations de service, la mobilité professionnelle, la hors-classe, les « rémunérations accessoires », ...

Sur tous ces points, le ministère envisage que des arbitrages soient pris avant la fin de cette année civile. Dans cette perspective, les discussions vont se poursuivre au sein du groupe de travail ministériel « GT14 ».

Dans cette attente le groupe inter-organisationnel se réunira le 12 novembre. L'ACOP-F y fera des propositions en cohérence avec ses positions.

Pour l'heure, l'ACOP-F tient à rappeler l'importance qu'elle accorde au principe d'une orientation initiale qui garantisse à chaque personne -enfant, adolescent, jeune adulte-, quelle que soit son origine sociale, la possibilité d'une prise en charge individualisée -écoute, suivis, bilans, conseils...-. Elle revendique le recours à des démarches et à des méthodes éprouvées, référées aux champs théoriques et méthodologiques de la psychologie, réalisées au sein de l'Ecole et dans les CIO et fondées sur des besoins divers exprimés en termes d'aspiration, de projection dans l'avenir, d'éducation, de formation, de culture, d'émancipation et de bien-être.

Elle rappelle que les CO-P/DCIO parce qu'ils sont Psychologues sont attachés à la reconnaissance de la personne dans toute sa complexité et tiennent pour fondamentale la problématique du développement de la personnalité des adolescents et des jeunes adultes et leur construction identitaire... L'ACOP-F s'opposera à toutes propositions qui rabattrait leurs pratiques professionnelles sur des logiques instrumentales pensées du seul point de vue de l'employabilité des sujets.

Dominique Hocquard et Sylvie Amici

### \* Groupe inter-organisationnel :

- ACOP-F : Association des Conseillers d'Orientation Psychologues de France
- AEPU : Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités
- AFPEN : Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale
- FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
- SE-UNSA : Syndicat des Enseignants - UNSA
- SFP : Société Française de Psychologie
- SNES-FSU : Syndicat National des Enseignants du Second degré - Fédération Syndicale Unitaire.
- SNP : Syndicat National des Psychologues
- SNUipp-FSU : Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et PEGC